

Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

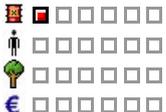
Liste de(s) critère(s) de la recherche

-

 **N°44115 - 23/07/2013 - FRANCE - 24 - LEMBRAS**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Un camion-citerne de 25 t transportant 21 m³ de bitume se renverse à 18 h dans un rond-point au croisement de la N21 et de la D21 ; du bitume s'écoule par le trou d'homme. Les secours transportent à l'hôpital le conducteur blessé, établissent un périmètre de sécurité de 50 m et interrompent la circulation. Ils installent un bac de rétention et réalisent une retenue en sable pour éviter une pollution du CODEAU. La citerne est dépotée dans la nuit.

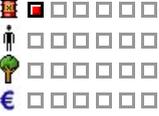
 **N°43355 - 01/02/2013 - FRANCE - 71 - LA CHAPELLE-SOUS-DUN**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Le dysfonctionnement du système de régulation de température d'une centrale à bitume d'une carrière entraîne la surchauffe de l'huile caloporteuse et provoque un départ de feu vers 7h30. Les employés appellent les secours, dressent des merlons de sable pour contenir tout écoulement et attaquent le feu à l'aide d'extincteurs. Les secours éteignent le sinistre en 10 min. Des pompiers venant de plusieurs centres du département sont intervenus en raison des risques liés à la présence d'une cuve de 30 m³ de fioul. Le dispositif est levé à 11h15.

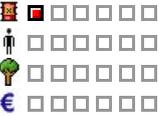
 **N°43319 - 23/01/2013 - FRANCE - 37 - MARIGNY-MARMANDE**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Un feu se déclare au petit matin dans une centrale d'enrobés, au niveau de l'alimentation en fioul d'une chaudière à fluide caloporteur utilisée pour réchauffer une cuve de 45 m³ de bitume. Les flammes menacent une cuve de 30 m³ de fioul remplie au dixième. Le chef de poste, alerté par un message "défaut chaudière fluide" reçu sur son téléphone à 6h45, se rend sur place et alerte les pompiers à 7h45. A l'arrivée des premiers camions à 8 h, le sinistre s'est propagé à un conteneur métallique utilisé comme atelier. Celui-ci abrite l'ensemble des extincteurs du site, regroupés en prévision d'un contrôle prévu le jour-même, ainsi qu'un cadre à souder (bouteilles d'oxygène et d'acétylène) et 3 bouteilles de propane. La réserve de 11 m³ d'eau présente sur site étant insuffisante, les pompiers s'approvisionnent par camion au point d'eau le plus proche (distant de 3 km) pour éteindre les flammes et refroidir la cuve de bitume (température montée à 210 °C). La bouteille d'oxygène éclate. Les pompiers confinent pendant 1h30 les 10 habitants de 3 maisons situées à 400 m et dégarnissent le calorifuge de la cuve afin d'accélérer son refroidissement. Les eaux d'extinction sont contenues dans une rétention. Les bassins de rétention des cuves, utilisés pour retenir les eaux d'extinction, présentent des fuites. L'exploitant contient le rejet en réalisant un merlon en terre. A l'issue de l'accident, la cuve de bitume est fortement endommagée et la citerne de fioul est déformée par le rayonnement thermique, sans fuir. Un élu et la presse locale se sont rendus sur place.
 Avertie par la préfecture dans la matinée, l'inspection des installations classées se rend sur place à 14h30 et propose au préfet de prendre un arrêté de mesure d'urgence imposant le pompage et le traitement des eaux d'extinction et déchets solides par une société spécialisée, le décapage des terres souillées par les eaux et la sécurisation des installations avant reprise de l'enrobage à froid. L'inspection propose également la mise en demeure de l'exploitant de respecter son arrêté préfectoral d'autorisation avant toute reprise de l'enrobage à chaud : faire contrôler ses installations électriques (le dernier contrôle remonte à plus de 2 ans avant l'accident), faire réparer ses bacs de rétention et remettre en état le dispositif de chauffage détruit par l'incendie.

 **N°42964 - 25/10/2012 - FRANCE - 91 - VILLABE**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Sur un chantier de la bande d'arrêt d'urgence au PK 31,8 de l'autoroute A6, une fuite enflammée a lieu vers 10h30 sur une bouteille de 41,5 l d'acétylène transportée dans la benne d'un camion. Les ouvriers éteignent la flamme et les secours organisent la circulation sur une seule voie dans le sens Paris-Provence ; de fortes perturbations sont observées. Les pompiers refroidissent la bouteille durant 4 h et parviennent à stabiliser sa température à 19 °C, avant de l'immerger dans un bac et de la transporter vers le dépôt d'une société spécialisée.

 **N°42788 - 21/09/2012 - FRANCE - 86 - AVANTON**
F42.12 - Construction de voies ferrées de surface et souterraines
 Un feu se déclare vers 14h30 lors du démarrage d'une voiture de service stationnée devant le domicile de son propriétaire. Le coffre du véhicule contient plusieurs bouteilles d'acétylène dont l'une explose peu après. Le chauffeur de la voiture est gravement blessé et 3 membres de sa famille sont légèrement atteints. L'explosion endommage l'habitation devant laquelle le véhicule était garé et brise les vitres des logements voisins. Les flammes se propagent à une 2ème voiture. Une bouteille d'acétylène projetée à 30 m génère une fuite enflammée. La police établit un périmètre de sécurité ; 226 élèves et enseignants sont évacués de 2 écoles pour être regroupés dans une salle municipale et la mairie.
 Les secours hospitalisent le blessé grave qui est amputé de la jambe gauche quelques jours plus tard. Les pompiers éteignent le feu et une société spécialisée prend en charge les bouteilles d'acétylène. La municipalité relogé 4 personnes, les agents municipaux nettoient la chaussée. La gendarmerie effectue une enquête.

 **N°42512 - 27/07/2012 - FRANCE - 39 - SAINT-AUBIN**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Un feu se déclare peu avant minuit dans un local de 100 m² abritant des matériaux divers et des huiles lubrifiantes sur un site de production d'enrobé routier. Les pompiers éteignent l'incendie à 1h15 avec 1 lance à mousse. Les dégâts, estimés à 100 k€ n'ont aucune incidence sur la production. La gendarmerie s'est rendue sur place.

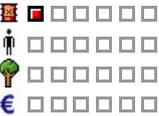
 **N°42421 - 12/07/2012 - FRANCE - 62 - AUDINGHEN**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Dans le centre d'un village, un feu se déclare vers 6 h sur un finisseur (engin d'application d'enrobés routiers) après sa mise en route, alors que le conducteur s'est absenté pour aller chercher des outils. Les 2 bouteilles de GPL de 35 kg équipant la machine explosent. Des débris sont projetés dans un rayon de 500 m ; 5 maisons sont endommagées (vitres brisées) dont l'habitation la plus proche avec des dommages à la toiture qui entraînent le relogement de ses 2 occupants dans de la famille. Ces derniers seront également examinés par le médecin des secours, sans conséquence. La gendarmerie effectue une enquête.

 **N°42069 - 20/04/2012 - FRANCE - 06 - LA TRINITE**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Dans le dépôt d'une société de travaux publics, un feu se déclare vers 15 h au niveau du robinet d'une bouteille d'acétylène. Celle-ci se trouve à côté d'une bouteille d'oxygène sur un cadre de transport. L'établissement est mis en sécurité. Les pompiers établissent un périmètre de sécurité de 300 m et évacuent 30 riverains et 20 employés. Les trafics routier et ferroviaire sont suspendus. La fuite est éteinte par soufflage et obturée puis la bouteille est refroidie par arrosage et immergée. La préfecture a été informée de l'évènement. Les habitants rejoignent leurs domiciles et les circulations sont rétablies à 19 h. Cinq trains régionaux supprimés ont été remplacés par des bus.

 **N°41967 - 04/04/2012 - FRANCE - 66 - THUIR**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 L'exploitant d'une entreprise de travaux publics signale, vers 9h30, un feu sur une citerne de 80 m³ de bitume. Les pompiers établissent un périmètre de sécurité limité au site industriel ainsi que des lances à mousse et un merlon de terre en cas de fuite. Après avoir relevé une température de 330 °C en surface (auto inflammation du produit à 300 °C), les secours dégarnissent le calorifugeage de la cuve et la refroidissent par aspersion d'eau. L'exploitant assure par ses propres moyens la fin du refroidissement jusqu'à une température permettant le transfert du produit. Un élu s'est rendu sur place, l'inspection des installations classées est informée.
 Les opérations sont perturbées par l'absence totale d'alimentation en eau du réseau incendie du site. Des camions-citernes de grande capacité ont dû être mobilisés.
 L'emploi de résistances chauffantes pour vaporiser l'eau présente dans la citerne est à l'origine de l'accident.

 **N°40938 - 15/09/2011 - FRANCE - 16 - MANSLE**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Un feu se déclare vers 10 h sur une goudronneuse transportant 200 l de bitume en cours de chauffage et stationnée dans la cour d'un centre d'entretien et d'intervention du service des routes. L'une des 2 bouteilles de GPL de 50 kg équipant la machine explose. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité ; 451 personnes sont évacuées dont 358 élèves et 28 enseignants d'un collège ainsi que 13 employés et 50 clients d'un supermarché. La circulation dans l'avenue voisine est interrompue. Les pompiers éteignent l'incendie de la goudronneuse vers 10h30 avec 1 lance à mousse et 1 lance à eau en protection. La seconde bouteille de GPL, fuyarde, est refroidie puis la fuite est maîtrisée.
 Le bilan humain est de 18 blessés légers présentant des troubles auditifs (2 employés du centre technique, 1 personne du magasin, 3 adultes du collège et 12 élèves) ; 4 d'entre eux dont 2 collégiens sont conduits à l'hôpital pour des examens complémentaires. L'explosion a endommagé plusieurs bâtiments : le centre technique du service des routes (300 m² de toiture et 200 m² de bardage soufflés), le supermarché (100 m² de faux-plafond déplacé), le collège (bris de vitres au niveau du préau et du CDI), une société d'autobus (120 m² de vitrage détruits et 2 impacts sur la toiture), une habitation (destruction d'un volet roulant et impact sur un mur). Le supermarché ferme jusqu'au lendemain pour des contrôles du faux plafond ; le collège reprend une activité normale en début d'après-midi. L'intervention des secours s'achève à 15 h.

 **N°40502 - 01/06/2011 - FRANCE - 37 - TOURS**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Vers 7h45 au niveau d'un carrefour, une moto se retrouve pour une raison indéterminée sous la roue arrière d'un poids-lourd transportant 10 m³ d'hydrocarbure. Le motard est tué sur le coup. La citerne est intacte. Les secours interrompent la circulation dans un sens jusqu'à 13h30.

 **N°40067 - 29/03/2011 - FRANCE - 64 - BAYONNE**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Sur un chantier autoroutier, une fuite enflammée se produit à 11h45 sur une bouteille d'acétylène de 30 l attenante à une bouteille d'oxygène. Les secours établissent un périmètre de sécurité de 150 m et coupent la bretelle sud d'accès à l'A 63. La fuite est arrêtée en 30 min puis les bouteilles sont démontées de leur support et immergées 24 h dans une cuve d'eau. La circulation est rétablie vers 13 h.

 **N°39849 - 19/02/2011 - FRANCE - 79 - CHATILLON-SUR-THOUET**
F42.12 - Construction de voies ferrées de surface et souterraines
 Un camion transporte une grue et sa cuve de fioul de 400 l. A 7h30, une sangle se rompt alors que le véhicule aborde un rond-point. La cuve tombe au sol et s'ouvre sans que le chauffeur ne s'en aperçoive, celui-ci poursuivant sa route ; 250 l d'hydrocarbure se répandent sur la chaussée, dans le réseau d'eau pluviale et dans un étang sur 50 m². Les riverains alertent les secours. Les pompiers installent 3 barrages flottants pour circonscrire la nappe et l'empêcher de rejoindre le THOUET. Une société tierce, mandatée par la municipalité, récupère le produit. Le chauffeur, ayant rebroussé chemin arrive sur place. La gendarmerie l'interroge puis l'autorise à reprendre la route.



N°39032 - 14/09/2010 - FRANCE - 42 - VIOLAY

F42.13 - Construction de ponts et tunnels

Dans un tunnel en chantier du prolongement de l'A 89, une canalisation d'air comprimé (P 7 bar, DN 150 mm) venant d'être rallongée est mise sous pression vers 9 h. L'équipe en poste décèle une fuite, mais avant que l'alimentation en air soit coupée, la prolongation métallique se déboîte brutalement, heurtant 3 employés ; 2 sont blessés, l'un d'eux plus gravement atteint (fracture du fémur) est héliporté vers Lyon. Le creusement du tunnel n'est pas perturbé et la conduite est remise en service.



N°38088 - 16/04/2010 - FRANCE - 13 - LAMANON

F42.11 - Construction de routes et autoroutes

Dans une unité de production d'enrobés routiers, une explosion se produit vers 14h50 alors que les employés de l'entreprise nettoient un tapis roulant utilisé pour le chargement d'enrobés. Un ouvrier est brûlé par des gouttes de gazole dont certaines ont été projetées jusqu'à 100 m et un autre est blessé à la tête par un morceau de tôle. Un déversement de gazole mal maîtrisé (quantité trop importante ?) sur le tapis roulant encore chaud serait à l'origine de la déflagration.



N°38067 - 05/04/2010 - FRANCE - 57 - HEMING

F42.11 - Construction de routes et autoroutes

Dans une usine fabriquant de l'enrobé soumise à autorisation, un feu se déclare vers 6 h sur un cuve de 3 m³ de bitume. Une cinquantaine de pompiers protège le reste du stock de l'usine et éteint l'incendie vers 8 h avec 1 lance à mousse. Une fuite d'huile à 200 °C du circuit de réchauffage se serait enflammée en partie basse de la cuve.



N°40595 - 22/02/2010 - FRANCE - 88 - SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

F42.11 - Construction de routes et autoroutes

Lors d'un épisode pluvieux accompagnant la fonte des neiges, un riverain signale vers 14 h à la préfecture la présence d'irisations sur la MOSELLE. Les pompiers mettent en place des barrages flottants et recherchent avec la gendarmerie et l'ONEMA la source de la fuite. Les 10 à 15 l d'hydrocarbure proviennent du système défaillant de collecte et traitement des eaux de chaussées d'une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers implantée sur les berges d'un affluent de la rivière. L'exploitant met en place des merlons en terre pour contenir les eaux de pluie polluées par lessivage de la zone de dépotage du site. Le lendemain, une entreprise agréée vidange le déboureur-séparateur des eaux pluviales. Les berges sont polluées sur 2 km.

Le rejet s'est produit au cours d'une phase de maintenance de la centrale. L'entretien du revêtement de l'aire de dépotage et du réseau de collecte du site était insuffisant, le séparateur sous-dimensionné était saturé et le bassin de rétention des eaux pluviales situé hors site entre le point de rejet de l'exploitant et le cours d'eau ne disposait pas de moyen d'obturation.

Le maire s'est rendu sur place le jour même. L'inspection des installations classées propose un arrêté de mise en demeure de respecter les niveaux de rejets autorisés.

A la suite de l'accident, les revêtements de la voirie du site et de l'aire de dépotage sont rénovés et un bassin de rétention de 600 m³ est creusé en amont du séparateur d'hydrocarbures. Des bennes à déchets, ainsi que des vannes d'obturation sont installées ; des consignes et procédures d'entretien du séparateur et d'intervention en cas de rejet accidentel sont mises en place.



N°37801 - 29/11/2009 - FRANCE - 14 - LE MESNIL-MAUGER

F42.11 - Construction de routes et autoroutes

Un feu se déclare vers 9 h dans un bac de stockage de bitume (surface de 100 m²) dans une usine de fabrication de béton prêt à l'emploi. Les pompiers, alertés par un riverain, arrivent vers 9h30 et maîtrisent l'incendie vers 11 h.

Les eaux d'extinction sont récupérées par le décanteur déshuileur du site. Aucun signe de pollution n'est constaté dans la rivière voisine.

Des investigations sont effectuées pour déterminer les circonstances et les causes de cet incendie.



N°36259 - 09/06/2009 - FRANCE - 07 - LE CHEYLARD

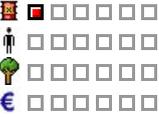
F42.11 - Construction de routes et autoroutes

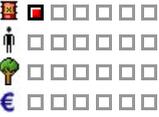
Dans une entreprise de bâtiments et travaux publics, la pompe de chargement du bras articulé de la cuve d'émulsion de bitume se met en fonctionnement à la suite des orages de la nuit du 8 au 9 juin. D'après l'exploitant, 4 t de produit bitumeux en solution, soit la contenance résiduelle de la cuve, se déversent dans la cour pour rejoindre un regard du réseau d'eaux pluviales. Le décanteur-déshuileur associé sature et les hydrocarbures s'écoulent sur les berges de l'EYRIEUX. L'exploitant constate le rejet accidentel le 10/06 et informe l'inspection des installations classées et la mairie. La rivière est polluée sur 500 m² et ses berges sur 2 000 m². La grande partie du goudron écoulée s'est étalée et figée sur les galets et le sable de la berge de l'EYRIEUX formant un lit visqueux. Il n'a pas été constaté de mortalité piscicole et aucun captage d'eau potable n'est présent à proximité.

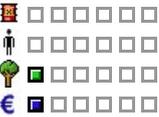
Les services de secours interviennent le 10 juin et récupèrent quelques galets d'hydrocarbures qu'ils stockent dans des conteneurs de 1 000 l sur rétention. Le lendemain, une société spécialisée nettoie les berges polluées et une autre réchauffe et pompe l'émulsion présente dans les canalisations et le séparateur d'hydrocarbures pour en extraire le bitume résiduel. Les résidus sont regroupés sur le site d'exploitation, les déchets pâteux, stockés en conteneurs de 1 000 l, sont stockés à l'abri sur rétention et seront envoyés dans un centre d'élimination agréé. Les matériaux souillés récupérés sur les berges sont stockés sur une bâche étanche entourée d'un merlon et sont recouverts d'une bâche pour les protéger des intempéries. Ils seront recyclés dans le cadre de travaux de réfection de route.

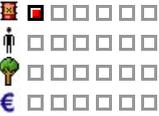
L'inspection des installations classées constate les faits et l'exploitant s'engage à réaliser une étude d'impact résiduel sur la faune et la flore et à analyser les mesures compensatoires à mettre en oeuvre pour limiter la probabilité de renouvellement de cet événement.

 **N°36047 - 16/03/2009 - FRANCE - 67 - KIRCHHEIM**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Un écoulement d'hydrocarbures est constaté à l'exutoire d'une canalisation d'assainissement aboutissant dans la MOSSIG. Les pompiers récupèrent les hydrocarbures avec des buvards absorbants au niveau du canal de drainage. Le déversement fait suite au cambriolage, durant la nuit, d'une société de construction de routes située dans la commune voisine : Marlenheim. Un élu se rend sur place.

 **N°35271 - 02/10/2008 - FRANCE - 92 - ISSY-LES-MOULINEAUX**
F42.12 - Construction de voies ferrées de surface et souterraines
 Sur un chantier de tramway, une fuite enflammée se produit vers 15h30 sur une bouteille d'acétylène. Devant le risque d'explosion, la police met en place un périmètre de sécurité dans lequel des immeubles de bureaux sont présents ; 300 personnes sont évacuées et une ligne RER est coupée 1 h. Le feu est éteint avec un extincteur à poudre avant l'arrivée des pompiers ; ces derniers refroidissent la bouteille avec une lance. Un laboratoire expertise la bouteille, puis les mesures de sécurité sont levées. Selon certaines sources, la fuite pourrait résulter d'un raccord de fixation au chalumeau sur la bouteille inapproprié.

 **N°35025 - 04/08/2008 - FRANCE - 14 - LE MESNIL-MAUGER**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Une camionnette explose à 10h30 dans une entreprise de travaux publics et de goudronnage. Aucune victime n'est à déplorer. Les 4 employés situés à proximité tentent sans succès d'éteindre la carcasse en flammes avec 4 extincteurs pour éviter que le feu ne se propage aux autres véhicules tout proches. Sur place à 10h57, les pompiers maîtrisent le sinistre après 1h30 d'intervention. La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer les circonstances de l'accident. A 3 m du lieu de l'explosion, l'un des employés effectuait une soudure avec un chalumeau raccordé à une bouteille d'acétylène neuve se trouvant dans la camionnette détruite par l'explosion. Cette dernière pourrait être consécutive à une défaillance du tuyau reliant le chalumeau à la bouteille.

 **N°34212 - 08/02/2008 - FRANCE - 66 - THUIR**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Un feu se déclare vers 22h20 dans une entreprise de travaux publics. Le sinistre concerne initialement 2 cuves, l'une contenant 15 000 l d'élastomère (latex) et l'autre 4 000 l d'émulsifiant puis se propage par rayonnement thermique à un réservoir de 500 l d'acide chlorhydrique. Les secours éteignent l'incendie vers 23h30. Les produits chimiques relâchés dans les bacs de rétention non étanches s'écoulent sur la voie publique, puis dans un ru et un champ d'épandage. 3 merlons de terre sont mis en place : l'un pour fermer la zone, l'autre à l'entrée du site, le troisième à 200 m en aval sur le ru. Le cours d'eau est pollué sur 50 m. Le lendemain matin, une société spécialisée pompe les déchets liquides. Aucun blessé n'est à déplorer, les bâtiments ne sont pas touchés mais les autres dommages sont évalués à 300 000 euros. L'exploitation sera interrompue pendant 2 mois sans chômage technique pour les employés. L'incendie a pu être causé par une défaillance électrique, une enquête est réalisée.

 **N°33193 - 06/07/2007 - FRANCE - 59 - LOOS**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Un feu se déclare vers 10h45 sur un camion-citerne épandeur de bitume d'une contenance de 12 m³ sur le site d'une entreprise de travaux publics. Les services de secours mettent en place un tapis de mousse sous le camion. Les collectivités locales sont informées et un axe de circulation est interrompu pendant 2 h. Le produit contenu dans la citerne est transvasé. La propagation du sinistre à un bâtiment voisin est évitée et aucune victime n'est à déplorer.

 **N°32842 - 19/03/2007 - FRANCE - 82 - MOISSAC**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 A la suite d'un fort cumul de précipitations, de l'huile de vidange déborde d'un bac de récupération d'une société de construction de chaussées routières et pollue le BARTAC sur 2 km. Les pompiers stoppent la pollution à l'aide de 4 barrages. La municipalité met à disposition des bacs pour conditionner les 600 l d'huile récupérés. Une société spécialisée pompe et traite les hydrocarbures encore présents dans le bac de rétention ou retenus par les barrages. Des travaux effectués sur la cuve de stockage d'huiles usagées de la fosse de vidange des huiles de moteur des engins du site sont à l'origine de l'accident. L'inspection des installations classées constate sur place l'absence ou l'insuffisance de plusieurs aménagements réglementaires de l'installation de distribution de liquide inflammables soumise à déclaration.

 **N°32636 - 14/01/2007 - FRANCE - 91 - MEREVILLE**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 De l'acide chlorhydrique provenant d'une cuve de 10 000l se répand sur 500 m² à l'extérieur d'une usine d'enrobés routiers à la suite d'une défaillance du bac de rétention. Les habitations voisines sont confinées. Les services de secours stoppent la fuite après la fermeture de la vanne. Les mesures de toxicité de l'air dans le voisinage et dans l'agglomération se relèvent négatives et permettent de lever le confinement. La neutralisation du produit par évaporation et absorption dans un sol calcaire est de longue durée.

 **N°32295 - 27/09/2006 - FRANCE - 15 - MURAT**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Un tuyau de refoulement d'un camion-citerne transportant du bitume additionné à de l'eau éclate dans une usine spécialisée dans la construction de chaussées routières et de sols sportifs provoquant un déversement de 200 l de produit dans le BOURNANDEL et l'ALAGNON. Le conducteur brûlé aux membres et au visage est hospitalisé. Les pompiers mettent en place des barrages flottants et de barrages de bottes de paille. L'exploitant fait nettoyer les regards. Aucune pollution n'est observée à l'aval de la station d'épuration. Une ronde est effectuée dans la soirée et le lendemain matin.

 **N°32519 - 19/07/2006 - FRANCE - 74 - PRESILLY**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Dans le cadre de travaux de construction de l'autoroute A41, lors de malaxage du sol de la déviation provisoire, le pulvimixeur rompt une canalisation d'eau potable. L'écoulement de l'eau entraîne un départ de chaux dans le NANT de la FOLLE où la mortalité piscicole s'étend sur 5 km, avec un important dépôt de limons et de particules de chaux sur 2 km. Les secours limitent l'étendue de la pollution afin de réduire les impacts.

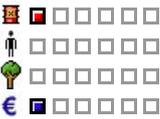
 **N°31959 - 07/07/2006 - FRANCE - 91 - MEREVILLE**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Vers 17h25, de l'acide chlorhydrique en solution se répand sur 500 m² du parking d'une société de construction de chaussées et de sols lors du dépotage d'une citerne routière contenant 5 137 l de produit répartis dans 4 compartiments. Les pompiers délimitent un périmètre de sécurité et constatent qu'une quantité indéterminée d'acide s'est infiltrée dans le sol malgré la présence d'une rétention. Des mesures réalisées confirment l'absence de pollution atmosphérique. Les secours déplacent le véhicule citerne et nettoient les cuves avec une lance à eau. L'activité de l'entreprise est perturbée mais aucun chômage technique n'est prévu. L'accident n'a pas fait de victime. Il est prévu de faire réaliser une étude de sol par une entreprise extérieure. Le maire et la gendarmerie se rendent sur les lieux et l'intervention des secours se termine vers 19 h.

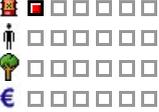
 **N°31107 - 04/12/2005 - FRANCE - 95 - SOISY-SOUS-MONTMORENCY**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Un feu se déclare vers 19h30 sur un stock de bois dans un local de 70 m² au 1er étage d'une entreprise de travaux publics. Un épais nuage de fumées est émis. Les 45 pompiers mobilisés utilisent 4 grosses lances, dont l'une sur échelle pivotante, et maîtrisent le sinistre en 1 h.

 **N°30207 - 04/07/2005 - FRANCE - 62 - ANNAY**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Dans un atelier de maintenance d'une entreprise de 1 000 m² construisant des chaussées routières et sols sportifs, une étincelle enflamme un bac contenant un dissolvant lors du tronçonnage d'une pièce. L'incendie se propage au reste des locaux abritant des pièces et petits outillages, des peintures et solvants, des batteries et des pièces électriques. Le bâtiment est en partie détruit : 15 % de la toiture en tôle, le local des pièces de maintenance et du petit outillage, le local des solvants et peintures et le local des batteries et petits matériels électriques. Un employé grièvement brûlé à 18 % est hospitalisé. Les eaux de ruissellement (extinction de l'incendie et pluies) sont collectées dans les fosses étanches de l'atelier. Le sinistre a plusieurs causes : poste de tronçonnage des pièces trop près du stock des solvants et peintures, opération réalisée dans la mauvaise direction et bac de dissolvant ne se trouvant pas dans le local prévu à cet effet. L'inspection des installations classées constate les faits. Un arrêté préfectoral de mise en demeure est proposé à la suite du non respect de plusieurs articles de l'arrêté d'autorisation du site. La zone de tronçonnage est déplacée. Les zones de travail et de stockage de l'atelier de maintenance sont reconstruites. L'exploitant met en place des formations complémentaires : sensibilisation plus intensive du personnel à l'utilisation des extincteurs et à la conduite à tenir en cas d'accident et d'incendie, utilisation des protections collectives, emploi et rangement des produits dangereux.

 **N°29760 - 02/05/2005 - FRANCE - 27 - MANNEVILLE-SUR-RISLE**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Des hydrocarbures polluent un bras de la RISLE laissant apparaître une importante irisation en surface depuis 7 h. Les pompiers installent 2 barrages flottants et utilisent des produits absorbants. Après reconnaissance, il s'avère que la pollution provient d'une fuite d'hydrocarbures dans une entreprise de BTP. Le canal du MOULIN, proche de la station de pompage d'eau potable, montre lui aussi des traces d'irisations qui font peser une menace de pollution pour la station. Toutefois, celle-ci ne pompe pas dans la journée. Dans l'attente de la reprise du pompage, les affaires sanitaires demandent au syndicat d'alimentation en eau de la zone de réaliser des mesures, le pompage étant suspendu jusqu'à l'obtention des résultats. Une surveillance sera enfin maintenue, une inspection visuelle et olfactive réalisée chaque jour. Il est également convenu qu'un prélèvement d'eau brute sera réalisé et analysé (recherche d'hydrocarbures dont HAP) tous les 15 jours pendant 2 mois.

 **N°27031 - 28/04/2004 - FRANCE - 86 - MIGNE-AUXANCES**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Un feu se déclare vers 15 h sur une trémie de goudron de 6 t dans une société d'enrobés pour les travaux publics. Les pompiers utilisent une lance à mousse et 2 lances en protection. La capacité est vidangée et les parties métalliques sont refroidies. Les pompiers vérifient l'absence de points chauds résiduels à l'aide d'une caméra thermique. Les secours se replient vers 18 h.

-  **N°25544 - 12/09/2003 - FRANCE - 61 - FLERS**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 A la suite du débordement, via le trop-plein, d'un décanteur d'une entreprise de bâtiments et travaux publics, la VERE est polluée sur plus d'un km et une vingtaine de poissons sont retrouvés morts. L'effluent à l'origine de la pollution est un mélange de produit décapant et d'hydrocarbures. La canalisation de rejet est obturée par un technicien des services municipaux puis une entreprise spécialisée vidange le trop-plein du décanteur et le nettoie. Les pompiers évacuent les poissons morts et mettent en place des serviettes absorbantes.
-  **N°28072 - 22/07/2003 - FRANCE - 94 - JOINVILLE-LE-PONT**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 A la suite de la réfection d'un trottoir par une entreprise de travaux publics, la MARNE et le plan d'eau BIEF DE CRETEIL sont pollués par un produit d'imprégnation à base de white spirit. Des captages d'eau potable sont arrêtés.
-  **N°30767 - 28/06/2003 - FRANCE - 18 - SAINT-AMAND-MONTROND**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 24 000 l d'émulsion de bitume rejoignent le réseau pluvial et polluent la MARMANDE à la suite de la perforation d'une citerne sur un chantier.
-  **N°24957 - 31/03/2003 - FRANCE - 88 - SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Dans une usine de production d'enrobés qui venait de se doter de toutes nouvelles installations, une bride d'un bras de chargement des camions cède. Une émulsion de bitume à 60 °C asperge 4 employés. Deux d'entre eux sont sérieusement atteints au visage.
-  **N°26854 - 19/02/2003 - FRANCE - 60 - MERU**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Lors de travaux, une entreprise de travaux publics rejette ses eaux de pompage dans l'ESCHES et le pollue sur 1 km. Cette eau est néfaste à la vie piscicole. Un laboratoire analyse les prélèvements effectués.
-  **N°30737 - 19/10/2002 - FRANCE - 87 - AIXE-SUR-VIENNE**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Les bassins de bitume dilué d'une entreprise de travaux publics débordent après un épisode pluvieux et polluent la VIENNE.
-  **N°22022 - 06/03/2002 - FRANCE - 89 - SAINT-CYR-LES-COLONS**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Un incendie se déclare dans une centrale d'enrobage sur une cuve de 25 000 l de fioul domestique, du côté de l'alimentation du réchauffeur d'une citerne de fioul lourd. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de mousse et une fuite, détectée sur la pompe de transvasement du fuel, est colmatée par la CMIC. Aucune pollution n'est constatée, les 2 cuves étant installées dans un bac de rétention. La citerne et sa tuyauterie sont endommagées et son calorifuge est détruit. Les gendarmes ouvrent une enquête.
-  **N°21845 - 14/01/2002 - FRANCE - 19 - EGLETONS**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Un feu se déclare à 5h30 dans une centrale d'enrobage de type mobile, installée à poste fixe et dont la mise en chauffe s'est enclenchée automatiquement à 4 h. Un chauffeur livrant un établissement voisin donne l'alerte. A l'aide de lances à mousse, les pompiers maîtrisent en 45 min le sinistre qui a été alimenté par 4 000 l de fioul. Une société spécialisée pompe 16 m³ d'eau d'extinction et 8 m³ d'hydrocarbures. Les cuves de fabrication avec plusieurs tonnes de bitume, ainsi que la chaudière et sa cuve d'alimentation sont détruites. Plusieurs hypothèses sont retenues pour expliquer l'origine de l'incendie : fuite accidentelle de fioul domestique à proximité du brûleur de la chaudière, défaillance des systèmes de régulation de chauffe ou acte de malveillance (sectionnement de câbles électriques éventuellement pour vol du cuivre) ayant conduit à l'une des 2 situations précédentes.
-  **N°20741 - 27/04/2001 - FRANCE - 53 - LAVAL**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Dans un atelier de préparation de bitume, une fuite se produit par une cassure sur le fond d'une cuve de latex de 7 m³ qui venait d'être déplacée. 6,7 m³ de latex se déversent dans l'atelier et rejoignent le fossé des eaux pluviales. 6 m³ sont récupérés par pompage, les eaux de lavage dispersent le reste dans le milieu naturel. Il n'y a pas d'impact sur la faune et la flore. L'entreprise étudie le remplacement de la cuve par une cuve double enveloppe ou par des conteneurs de 1 m³.
-  **N°20900 - 01/02/2001 - FRANCE - 59 - DOUAI**
F42.13 - Construction de ponts et tunnels
 Une fuite d'huile hydraulique se produit au niveau de la tourelle d'une grue embarquée sur un ponton. La société prend ses dispositions pour réparer la grue. Une irisation de surface est observable sur 100 m².

-  **N°19765 - 30/01/2001 - FRANCE - 80 - AMIENS**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Dans la nuit, le dévissage par vandalisme d'un bouchon de vidange d'une citerne mobile entraîne le déversement de 50 m³ d'un mélange de bitume et d'huile à 60°C dans le fossé WARIN puis dans la SOMME via le réseau d'eaux pluviales. La pollution est découverte le matin à la reprise du travail. Les pompiers installent plusieurs barrages flottants dont le dernier à 20 km du lieu d'origine. Le produit est pompé par une entreprise spécialisée. Des travaux de modernisation sur les installations ne permettaient pas l'utilisation des cuves fixes sur rétention. La citerne sur roues était parquée depuis plusieurs jours dans la cour de l'établissement, sans rétention aménagée, à proximité de plusieurs regards d'évacuation des eaux pluviales.
-  **N°18755 - 09/08/2000 - FRANCE - 91 - GRIGNY**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Lors d'un lavage de véhicules sur une aire non pourvue de séparateur d'hydrocarbures, un déversement d'hydrocarbures irise la surface de la SEINE sur 2 000 m de longueur et 7 à 8 m de largeur. Un barrage anti-pollution est mis en place.
-  **N°17407 - 14/03/2000 - FRANCE - 44 - SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Des démineurs neutralisent et enlèvent une bombe anglaise de 250 kg découverte sur un chantier d'autoroute (A811). La circulation est déviée durant 1 h 30.
-  **N°17220 - 07/02/2000 - FRANCE - 83 - TOULON**
F42.13 - Construction de ponts et tunnels
 Un feu se déclare sur le chantier d'un tunnel en construction. L'épaisse fumée émise intoxique légèrement 14 ouvriers et gêne la circulation dans le quartier en diminuant la visibilité. Une cinquantaine de pompiers munis d'appareils respiratoires maîtrise l'incendie après plusieurs heures d'intervention ; 3 d'entre eux seront légèrement blessés. La rupture d'une durite d'huile sur une pelleuse réalisant le terrassement du front de taille serait à l'origine du sinistre. Une enquête judiciaire est effectuée pour déterminer les causes exactes de l'incendie.
-  **N°17034 - 28/01/2000 - FRANCE - 27 - EVREUX**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Des démineurs neutralisent 3 bombes allemandes de 500 kg découvertes sur le chantier de construction d'une rocade.
-  **N°16383 - 14/09/1999 - FRANCE - 69 - PUSIGNAN**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Dans une centrale à goudron, un feu se déclare sur une citerne à goudron. Les pompiers et une CMIC maîtrisent l'incendie et le risque d'émanations toxiques après 3 h d'intervention.
-  **N°16466 - 14/09/1999 - FRANCE - 54 - MONT-SAINT-MARTIN**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Un feu se déclare sur la chaudière à fluide thermique d'une installation d'enrobage à chaud de matériaux routiers. Les pompiers maîtrisent l'incendie en 1h30 et arrosent, par précaution, les parois des cuves des goudrons proches. Le fluide caloporteur utilisé dans l'installation se déverse dans la cuve tampon prévu à cet effet. Un court-circuit au niveau de l'armoire électrique serait à l'origine du sinistre. La chaudière est expertisée avant sa remise en service.
-  **N°15736 - 05/05/1999 - FRANCE - 29 - PLOMELIN**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 A la suite de travaux par une entreprise de travaux publics, des effluents et des gravats polluent le ruisseau de KERMABEUZEN. Le milieu naturel est colmaté.
-  **N°14536 - 07/12/1998 - FRANCE - 69 - CORBAS**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Une explosion se produit dans la partie supérieure d'une cuve verticale à doubles compartiments superposés de 70 m³ chacun, contenant du bitume à 170°C. Une flamme non persistante est observée lors de l'arrachement partiel du toit frangible de la cuve. Il ne s'en suit ni incendie ni épanchement de bitume. Par précaution les pompiers établissent un rideau d'eau pour protéger les autres réservoirs de stockage de l'établissement. Les pertes matérielles sont estimées à 400 kF.
-  **N°13124 - 05/06/1998 - FRANCE - 62 - ANNAY**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Une fuite de fioul a lieu dans une usine d'enrobés. En fin de poste, un opérateur qui remplit un bidon de fioul pour nettoyer un convoyeur est appelé en renfort pour un dépannage électrique. L'employé quittant les lieux 1 h plus tard oublie de refermer la vanne de prélèvement du gasoil, située sur une canalisation, en amont de la pompe de garage, entre la cuve de 30000 l de fioul et la chaudière ; 5 000 l de gasoil se déversent dans le réseau des eaux pluviales puis dans la rivière, le déboureur déshuileur ne pouvant accepter une telle surcharge. Un pompier observe, 17 h plus tard, des nappes éparses de gasoil sur le CANAL DE LA DEULE (4 km). Deux barrages sont installés, 9 000 l de fioul seront récupérés malgré de mauvaises conditions météo.

- 
N°13601 - 19/03/1998 - FRANCE - 60 - AGNETZ
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Dans une usine de peintures routières, des hydrocarbures refoulés par le tuyau d'un évent polluent la BRËCHE. La végétation rivulaire s'encrasse.
- 
N°12675 - 13/03/1998 - FRANCE - 51 - SOMMESOUS
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Une entreprise extérieure nettoie une cuve d'émulsion de bitume dans un établissement de fabrication de liants routiers. Un diluant est utilisé à cet effet et la résistance électrique de chauffage est mise sous tension. Les vapeurs de diluant s'enflamment et la cuve explose. Le toit est projeté à une trentaine de mètres. L'incendie qui suit dure une dizaine de mn. L'exploitant rappelle les consignes de sécurité aux entreprises extérieures.
- 
N°11949 - 24/11/1997 - FRANCE - 70 - VESOUL
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Dans un établissement industriel fabriquant des liants routiers, la canalisation de vidange d'une cuve contenant de l'acide chlorhydrique se rompt lors de la manoeuvre d'une vanne. L'acide (7 m³) se déverse dans une cuvette de rétention dont le béton et les joints ne sont pas protégés par un revêtement anti-acide et se répand dans la cour de l'établissement. L'intervention rapide des pompiers permet de limiter les dommages tant pour les équipements publics (collecteurs d'eaux résiduaires) que pour le milieu récepteur (DURGEON). Les services administratifs concernés constatent les faits. La cuvette de rétention doit être aménagée et traitée de façon à éviter tout nouvel accident. Une étude des dangers est imposée sur les installations concernées.
- 
N°11941 - 09/11/1997 - FRANCE - 58 - CORBIGNY
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 A la suite de la surchauffe d'une machine d'une centrale à bitume, de l'huile se déverse dans un ruisseau puis dans le ru de SARDY. Les employés d'une carrière bouchent le ru avec des ballots de paille. Une partie de l'hydrocarbure se déverse dans l'YONNE. Aucune atteinte de la faune ou de la flore n'est cependant observée. L'entreprise suspend son activité.
- 
N°11535 - 29/08/1997 - FRANCE - 57 - HERTZING
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Une vanne pied de bac fissurée se rompt dans une entreprise de BTP, 15 m³ d'huile de fluxage (distillat pétrolier) se déversent le vendredi soir dans une rétention. Une perte de produit est constatée le lundi matin, la cuvette n'est pas étanche. A 15 h, l'exploitant note la présence d'huile dans un fossé longeant une nationale et alerte les secours. Des barrages sont installés dans le fossé et sur le GRAND RUISSEAU en aval où la faune est sérieusement atteinte. L'huile est pompée. La rupture de la vanne (fonte) serait due à des contraintes thermiques ou à des vibrations/chocs liés à un réaménagement du dépôt (réservoir déplacé, etc.) et la défaillance de la cuvette à un défaut de conception, un manque d'entretien ou aux travaux (extension, etc.).
- 
N°10678 - 07/01/1997 - FRANCE - 77 - LIVRY-SUR-SEINE
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 La défaillance de la cuve d'une entreprise de travaux publics provoque un déversement de gasoil dans la Seine. Les secours mettent en place un barrage flottant pour contenir la pollution.
- 
N°10311 - 26/11/1996 - FRANCE - 68 - HUNINGUE
F42.12 - Construction de voies ferrées de surface et souterraines
 Au cours de travaux de fouilles, des remontées d'hydrocarbures se déversent dans le canal de Huningue. Les pompiers installent des barrages flottants.
- 
N°10309 - 20/11/1996 - FRANCE - 68 - HUNINGUE
F42.12 - Construction de voies ferrées de surface et souterraines
 A la suite de la rupture de joint, lors de travaux de microtunnelage sous le canal de Huningue, de l'huile hydraulique s'est répandue sur la chaussée et dans le canal. Des irisations sont observées sur plusieurs mètres. Les pompiers interviennent.
- 
N°10532 - 18/11/1996 - FRANCE - 94 - CHOISY-LE-ROI
F42.13 - Construction de ponts et tunnels
 La SEINE est polluée par du sable de décapage à la suite d'un chantier d'entretien d'un pont SNCF. Le rejet est lié à un acte de négligence, le sable aurait dû être récupéré dans des bâches et évacué par un camion en décharge. Les services administratifs concernés constatent les faits.
- 
N°10029 - 12/09/1996 - FRANCE - 54 - PONT-A-MOUSSON
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 A la suite d'un vol de carburant par sectionnement d'une tuyauterie, du gasoil se déverse dans la MOSELLE. Le secours mettent en place des barrages flottants et dispersent des produits absorbants.

 **N°8474 - 19/03/1996 - FRANCE - 80 - AMIENS**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Lors d'une journée portes ouvertes destinée à présenter de nouvelles installations venant d'être mises en conformité avec la réglementation (cuves de stockage de bitume), une fuite se produit au niveau d'une vanne ; 500 l d'hydrocarbures se déversent dans le réseau d'eaux pluviales puis dans la SEINE. Les secours mettent en place des barrages flottants et répandent des produits absorbants.

 **N°8856 - 23/01/1996 - FRANCE - 51 - POGNY**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Un déversement de nature indéterminé pollue la MOIVRE lors de la réalisation d'un pont pour le détournement du village de POGNY par la route N44. Des matières restent en suspension sur l'eau. Les suites juridiques sont conditionnées au résultat des prélèvements effectués.

 **N°8063 - 14/11/1995 - FRANCE - 25 - VALENTIGNEY**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Lors de travaux de voirie, du gasoil est déversé dans le DOUBS. Des irisations se forment à la surface de l'eau.

 **N°5308 - 16/05/1994 - FRANCE - 69 - SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Un incendie se déclare dans une usine d'enrobés. Il est maîtrisé par les pompiers en 2h30.

 **N°5232 - 03/05/1994 - FRANCE - 31 - PORTET-SUR-GARONNE**
F42.13 - Construction de ponts et tunnels
 Dans un stockage de matières bitumineuses d'une société de BTP comportant 17 cuves dont une d'acide chlorhydrique, le ciel gazeux d'un bac vertical rempli à la moitié de sa capacité de "cut-back 0/1" (soit 18 t de bitume fluidifié à 40 % de kérosène / PE inférieur à 55 °C) explose vers 14h30, durant des travaux d'installations de passerelles et rambardes entre les réservoirs. Le bac est projeté à une vingtaine de mètres et les 2 employés, qui intervenaient a priori avec une ébarbeuse à proximité de l'évent du réservoir, décèdent après avoir été projetés à 30 m. Le bitume fluidifié se répand provoquant un incendie et, moins de 5 min plus tard, l'explosion d'une capacité de bitume vide non dégazée, qui est à son tour projetée sur le toit d'une unité située à une dizaine de mètres. La circulation est interrompue dans la rue adjacente desservant un centre commercial. Les riverains et clients d'un commerce voisin ainsi que des badauds sont évacués. L'incendie qui a également embrasé un rideau d'arbres en limite de propriété est éteint par les secours publics arrivés rapidement sur les lieux.

Les ruptures des 2 bacs se sont produites au niveau de la liaison virole / fond. La capacité d'HCl a fondu sous l'effet de la chaleur, 12 autres réservoirs ainsi que la toiture du bâtiment de l'unité de fabrication voisine sont endommagés et 7 véhicules du personnel de l'entreprise sont détruits ; les cuvettes de rétention ont subi d'importants dégâts. Les dommages matériels sont évalués à 5 MF.

Lors de son enquête, l'inspection des IC relève que les consignes affichées près du dépôt ne mentionnent pas l'interdiction d'approcher des installations avec des appareils susceptibles d'engendrer des étincelles ou points chauds, qu'aucune analyse de risques n'a été effectuée avant les travaux, que les "consignes" de travaux ont été uniquement verbales et que les caractéristiques d'inflammabilité du "cut-back 0/1", liquide inflammable de 1ère catégorie, étaient méconnues de l'exploitant.

L'inflammation initiale a vraisemblablement été causée par une étincelle ou un point chaud lié aux travaux qui a allumé un ciel gazeux à l'extérieur du réservoir de cut-back 0/1. Les vapeurs ont pu "se former" soit à l'extrémité du flexible de 6 m de long, mis en place par les intervenants pour les dévier vers le bas de la capacité, ou à la liaison flexible-évent si celle-ci n'était pas totalement étanche, soit à un orifice dans le dôme réservé à l'instrumentation (câble de mesure de niveau). Après inflammation des vapeurs en milieu non confiné, la flamme aurait pénétré dans la cuve provoquant l'explosion et la projection du réservoir.

A la suite de l'accident, l'exploitant implante un nouveau stockage d'une capacité inférieure à 150 t d'émulsion, rédige au plan national un manuel de sécurité et met en place une formation à la sécurité pour le personnel. L'installation est définitivement arrêtée le 05 octobre 2007.

 **N°5183 - 26/03/1994 - FRANCE - 14 - LE MESNIL-MAUGER**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Du fioul est découvert dans un fossé à proximité d'une usine d'enrobés. A la suite d'une baisse du niveau d'eau dans le fossé, les hydrocarbures sont apparus depuis plusieurs jours sur le site. Plusieurs l se sont infiltrés dans le sol. Les pompiers mettent en place des barrages flottants pour éviter une pollution de la VIE. Plusieurs rats musqués sont retrouvés morts le long du fossé.

 **N°5033 - 02/02/1994 - FRANCE - 42 - ROCHE-LA-MOLIERE**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Un épanchement de bitume perdu par une citerne d'une capacité de 30 t s'enflamme au contact du système de chauffage servant à maintenir le réservoir à température constante. Spécialisée dans l'enrobage de voirie, la société propriétaire de la citerne dispose sur son site d'une citerne composée de trois postes mobiles contenant : 25 t de bitume, 25 t de fioul lourd et 5 000 l de fioul domestique. L'incendie est circonscrit par les 30 pompiers mobilisés après 1h30 de lutte. Les dommages matériels s'élèvent à 1,2 MF.

 **N°4688 - 18/08/1993 - FRANCE - 88 - EPINAL**
F42.12 - Construction de voies ferrées de surface et souterraines
 A la suite de travaux de consolidation des murs et de la voûte de la partie souterraine de La FORGOTTE, du ciment se répand dans les eaux du ruisseau. Cette pollution provoque la mort de centaines de truites de toutes tailles.

-  **N°4581 - 13/05/1993 - FRANCE - 62 - LESTREM**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Vers 14h, une explosion se produit sur une cuve verticale (60 m³) remplie à 50% de bitume à 140 °C. La virole supérieure du réservoir est projetée à plus de 50 m et le liant anhydre chaud s'enflamme. Les moyens de lutte internes sont insuffisants (extincteurs portatifs). Les pompiers maîtrisent le feu vers 16h30. L'accident est dû à des travaux de soudage effectués sans permis de feu en partie haute de la cuve. Une étincelle a allumé les gaz au-dessus du liant (pt éclair 115°C). Les eaux d'extinction sont rejetées dans la LYS, via le réseau pluvial, en passant par un séparateur d'hydrocarbures de capacité insuffisante pour un traitement efficace.
-  **N°3559 - 29/04/1992 - FRANCE - 44 - SAINT-HERBLAIN**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Pour une raison indéterminée, une cuve contenant 80 m³ de bitume liquide se soulève de 20 cm, s'incline légèrement, explose brusquement et se fissure au niveau de la base et du couvercle. Le bitume liquide s'écoule dans un bac de rétention. Au contact de l'air le bitume se solidifie et forme une couche de quelques cm d'épaisseur. Aucune fuite n'est constatée en dehors du bac de rétention. Les dommages s'élèvent à 4 MF dont 3 MF de dommages internes et 1 MF pour les pertes d'exploitation. Un entretien insuffisant, un problème de niveau ou l'épingle chauffante non immergée font partis des hypothèses envisagées.
-  **N°3511 - 01/04/1992 - FRANCE - 10 - TROYES**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Lors du transvasement de 2 500 l d'acide chlorhydrique dans une cuve qui en contient déjà 1 000, les brides du couvercle du réservoir cèdent. La cuve déséquilibrée laisse échapper sur le sol plusieurs centaines de litres d'acide. Le nuage toxique qui se forme, menace de retomber sur les habitations voisines ; 130 personnes sont évacuées. Une personne, brûlée au visage par des projections d'acide, est hospitalisée. Un périmètre de sécurité est établi et l'acide est neutralisé avec du carbonate de soude et du ciment. Les dommages et pertes d'exploitation sont évalués à 3,7 MF.
-  **N°4029 - 24/01/1992 - FRANCE - 24 - TERRASSON-LAVILLEDIEU**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 A la suite d'une fausse manoeuvre, une fuite se produit sur une cuve contenant 30 t de goudron ; 17 t du produit se répandent sur le sol de l'entreprise, sur la chaussée vers la VEZERE. Un barrage permet d'arrêter l'écoulement de goudron qui est récupéré au moyen de pelles mécaniques.
-  **N°2632 - 31/12/1991 - FRANCE - 44 - SAINT-NAZAIRE**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 A la suite d'une fuite sur une citerne contenant 20 000 l de bitume, un incendie se déclare à proximité de celle-ci. L'incendie est rapidement circonscrit par les pompiers.
-  **N°2958 - 05/10/1991 - FRANCE - 62 - HERNICOURT**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 4 500 t de résidus pollués sont répandus sur 28 km de chemins de traverse. Un coup de vent répand la poussière provenant des résidus sur une récolte de maïs. La récolte de 120 t contenant du cadmium, ainsi que du plomb (26 fois la dose autorisée pour l'alimentation du bétail) est déclarée impropre à la consommation. La pollution touche les communes de Hericourt, Troi Vaux et Wavrans.
-  **N°2866 - 19/09/1991 - FRANCE - 69 - VAULX-EN-VELIN**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Un incendie se déclare dans un entrepôt en plein air de produits à base de caoutchouc, d'élastomères et de bitume utilisés pour les revêtements de chaussée. La propagation rapide des flammes endommage le toit d'une entreprise de métallurgie voisine. Une spectaculaire colonne de fumée se dégage. En raison de la chaleur très intense, quatre voitures stationnées à proximité sont également endommagées.
-  **N°3207 - 08/04/1991 - FRANCE - 25 -**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Sur la RN 145, un feu se déclare sur une cuve de bitume d'une société de travaux publics dégageant une épaisse fumée.
-  **N°2968 - 02/01/1991 - FRANCE - 31 - CLARAC**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Une explosion se produit dans un laboratoire d'un établissement de liants routiers. Une personne est gravement par brûlée.
-  **N°2311 - 28/09/1990 - FRANCE - 69 - LYON**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Lors de travaux de réfection d'une chaussée, une nappe de goudron s'enflamme et entraîne l'explosion de deux bouteilles de butane. L'accident ne fait pas de victimes, mais nécessite l'évacuation de deux immeubles (30 personnes sont concernées).

